

# COOPÉRATION CULTURELLE

## EN BRABANT WALLON

### ARTICLE 4

Les signataires s'engagent à s'inscrire dans une coopération durable :

- qui part d'un désir de travailler ensemble
- qui s'inscrit dans la compréhension des partenaires et qui prête attention aux réalités de l'autre
- qui crée un espace où l'on dépasse les intérêts individuels
- qui engendre une plus-value : coopérer nous fait aller chercher quelque chose que nous n'aurions pas trouvé ou même imaginé tout seul
- qui s'inscrit dans la durée

### ARTICLE 5

Les parties signataires ont la volonté de réaliser des projets culturels en commun et s'engagent à créer les conditions nécessaires à leur réalisation dans une logique de coopération, de confiance, de transparence, d'écoute et de respect. Voir proposition méthodologique en annexe.

### ARTICLE 6

Les parties signataires s'engagent à promouvoir la présente Charte le plus largement possible.

### ARTICLE 7

Cette charte est le résultat d'un processus de réflexion sur la coopération entre opérateurs culturels du Brabant wallon. La charte et ses impacts feront l'objet d'une évaluation.

# CHARTE DE

## COOPÉRATION CULTURELLE

### EN BRABANT WALLON



Suite au colloque « La coopération en mouvement.

Faire culture avec et pour les Brabançons ! » du 21 octobre 2014 et aux groupes de travail des 2 décembre 2014 et 10 mars 2015, les artistes, opérateurs culturels, opérateurs jeunesse, reconnus et non reconnus, travailleurs et responsables d'associations, de services communaux et mandataires politiques du Brabant wallon ont rédigé collectivement une charte de coopération culturelle en Brabant wallon.

L'ambition de cette charte est de faciliter une dynamique intersectorielle culturelle sur le territoire, d'encourager les acteurs à mieux se connaître, à faire émerger de nouveaux projets en coopération, de toucher de nouveaux publics, à rendre les acteurs plus visibles, plus légitimes, plus efficaces, mieux reconnus... mais surtout de leur permettre de faire mieux à plusieurs, ce que déjà ils faisaient seuls ou ensemble.

# CHARTE DE

### ARTICLE 1

La charte est une déclaration non contraignante. Elle est l'expression des principes, des valeurs et des pratiques vers lesquels ses signataires tendent à développer leurs actions et dans lesquels ses signataires ont décidé de se reconnaître. En cela, elle est une expérience pilote.

### ARTICLE 2

Les signataires inscrivent leur action dans la recherche d'une démocratie approfondie par l'exercice des droits culturels dont les attributs sont :

- La liberté artistique, entendue comme la liberté de s'exprimer de manière créative, de diffuser ses créations et de les promouvoir
- Le droit au maintien, au développement et à la promotion des patrimoines et des cultures
- L'accès à la culture et à l'information en matière culturelle, entendu comme l'accès notamment économique, physique, géographique, temporel, symbolique ou intellectuel
- La participation active à la vie culturelle et aux pratiques culturelles
- La liberté de choix de ses appartenances et référents culturels
- Le droit de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes, et à la prise de décisions particulières en matière culturelle.
- Cfr Déclaration de Fribourg

### ARTICLE 3

La charte s'adresse à tous les acteurs : individus, collectivités, privées ou publiques, qui se conforment aux valeurs éthiques suivantes :

- émancipation des individus
- renforcement du lien social
- justice sociale
- lutte contre les inégalités



# ANNEXE À L'ARTICLE 5

## DE LA CHARTE

Avant de construire un projet en coopération, les partenaires prennent le temps de se connaître et de mieux se comprendre, de prêter attention à l'intérêt des autres : quels sont leurs missions, leurs actions de base, leurs publics, leurs moyens, leurs ressources, leurs modes de fonctionnement internes, leurs expertises, leurs limites respectives... ? Dans un premier temps, ils privilégient les rencontres physiques.

### PHASE I : CONSTRUCTION D'UN PROJET EN COOPERATION

#### 1. DEFINIR LES OBJECTIFS

- Quels sont les enjeux et **objectifs généraux** du projet ?  
*Les partenaires les définissent ensemble sur base de : l'analyse partagée du territoire ; l'analyse des besoins, des attentes et demandes des citoyens ; l'analyse d'une situation insatisfaisante et des envies communes.*
- Quels sont les **objectifs collectifs et les objectifs spécifiques** à chaque partenaire dans le respect de ses missions ?
- Quels sont les **objectifs qualitatifs et les objectifs quantitatifs** ?  
*Ces objectifs vont évoluer et se transformer, enrichis par l'apport de chaque partenaire.*

#### 2. DEFINIR LES MOYENS

- Quels sont les **moyens nécessaires** à la réalisation du projet ?  
*Sont-ils présents au sein du partenariat ? Faut-il aller chercher d'autres partenaires ? Du financement supplémentaire ? Quelles sont les limites de chaque partenaire ? Comment partager et gérer de manière équilibrée des moyens financiers, ou logistiques, des ressources humaines, du temps... Quelles compétences et expertises professionnelles de chacun mettre au service du projet ?*

### 3. DEFINIR COLLECTIVEMENT UN FONCTIONNEMENT ET UN PILOTAGE DEMOCRATIQUE

- Quelles sont les **modalités de fonctionnement** ?  
*Les partenaires sont-ils d'accord sur l'organisation, le cadre, les méthodes et procédures, le plan opérationnel, les modes de communication interne ? Comment se gèrent les réunions de travail, les ordres du jour, les PV, la manière de communiquer... ?*
- Quels sont les **rôles de chacun** ?  
*Comment reconnaître la place de chacun d'égal à égal, malgré les ressources, les missions et les limites de chacun ?  
Les partenaires ont-ils prévu d'identifier un porteur ou un petit groupe porteur de projet qui soit le facilitateur, le garant de l'articulation entre eux et rappelle la finalité du projet ?*
- Quelles sont les **modalités de décision** ?
  - o Le cadre et les contraintes de la décision : *Qui a quel mandat décisionnel ? Qui intervient de manière indirecte dans la décision ? Dans quels délais les décisions sont-elles prises ?*
  - o Le processus de la décision : *Que choisir : Le consensus, le vote, l'analyse multicritères... ? Pour favoriser l'adhésion collective, le consensus est à privilégier, mais quand les partenaires n'y arrivent pas, que font-ils ?*

### 4. PRENDRE CONSCIENCE COLLECTIVEMENT DES RELATIONS DE POUVOIR

*Existe-t-il des relations de pouvoir entre les partenaires ? Quelles sont les relations aux pouvoirs publics et aux financeurs ? Comment faire valoir le cadre de la coopération ? Comment obtenir le soutien des pouvoirs publics pour la coopération ?*

### 5. ASSUMER LA RESPONSABILITE DU PROJET COLLECTIVEMENT

*En cas de problèmes ou de non-succès du projet, les partenaires sont-ils d'accord d'assumer collectivement ce manque de succès ? Comment vont-ils mettre en place un processus d'évaluation constructive du problème pour remettre le projet sur les rails ?*

### 6. FORMALISER LES ENGAGEMENTS ET INVESTISSEMENTS RESPECTIFS

*Quels sont les engagements professionnels ou institutionnels ? Existe-t-il des PV de réunions ? Comment les traduire sous forme de convention ?*

### PHASE II : OPERATIONNALISATION DU PROJET

POUR FAVORISER LA REUSSITE DU PROJET ET PROFITER DE LA DEMARCHE DE COOPERATION

- Les partenaires sont-ils tous particulièrement attentifs ?
  - o *A laisser une certaine souplesse au cadre, la possibilité à l'objectif de départ d'évoluer, au projet le temps de cheminer... et de se transformer... éventuellement.*
  - o *A accepter de nouveaux partenaires en cours de réalisation du projet.*
  - o *A articuler la visibilité générale du projet et celle de chaque partenaire.*
  - o *A reconnaître, valoriser, prendre en compte les différentes compétences et les mettre au service du projet.*
  - o *A s'ouvrir à des échanges expériences et à de nouvelles pratiques proposées par des partenaires qui font par ailleurs partie d'une autre plateforme ou d'un autre réseau.*
  - o *A identifier, gérer et se répartir les risques, les incertitudes et les imprévus qui découlent du fait que les partenaires mènent un projet avec des publics, lieux et secteurs inhabituels.*
  - o *A identifier, anticiper, dépasser et arbitrer les conflits.*
  - o *A rechercher des solutions de manière constructive en privilégiant le dialogue.*
  - o *A animer la participation communautaire et dynamiser le collectif : « l'autre n'est pas le complément de mes besoins, mais l'autre est l'occasion d'un supplément car seul, je n'y serais pas parvenu ».*



### PHASE III : EVALUATION DU PROJET ET DE LA COOPERATION

#### 1. DEFINIR LA METHODE

- Quelle **forme et quelle méthode** d'évaluation sont déterminées collectivement ? Quels sont les critères et indicateurs prévus au départ du projet ? Qui sera chargé de la coordination de l'évaluation ? Qui participera à l'évaluation ? Différents cercles de partenaires ? Lors d'une réunion collective ou d'une réunion avec une partie des partenaires, par sujet, individuelle, par téléphone, par formulaire informatique... ?
- Quel en est le **décal** de réalisation ?
- Comment se fait la **communication** aux partenaires, aux autorités subsidiaires et à quelle **date** ?

#### 2. ANALYSER LES PLUS-VALUES DE LA COOPERATION

Quelle plus value observe-t-on ?

- Du point de vue des publics ?  
*Quelle analyse peut-on porter en termes d'accès à la culture pour tous et de participation de tous à la culture, de mélange des publics, de nouveaux lieux, nouveaux territoires, nouvelles communautés... ? A-t-on porté une attention particulière aux publics éloignés et/ou défavorisés dès le commencement de la construction du projet ?*
- Du point de vue de l'aspect professionnel ?  
*A-t-on développé ou transféré des compétences ? A-t-on acquis des connaissances de nouveaux secteurs ? A-t-on découvert de nouvelles passions et motivations ? A-t-on stimulé son désir ?...*
- Du point de vue de l'action ?  
*A-t-elle pris plus d'ampleur ? Est-elle mieux pensée, plus audacieuse ? A-t-on mutualisé ? En quoi avons-nous innové ?...*
- Du point de vue de l'aspect institution ?  
*A-t-on gagné en visibilité par rapport au PO, aux autres opérateurs, aux autres publics, aux pouvoirs publics ? A-t-on réalisé une économie de moyens financiers et logistiques ? Est-on parvenu à décloisonner l'institution ?*